RE: Correspondance du CSF - Loi C-35

Bourgeois, Luc <Luc.Bourgeois@sen.parl.gc.ca> Mer 2024-03-13 12:10 À :Secretariat CA <secretariat_ca@csf.bc.ca>

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du CSF. Soyez prudent lorsque vous ouvrez des pià ces jointes ou lorsque vous cliquez sur des liens provenant d'expéditeurs inconnus.

Bonjour,

Nous accusons réception de la lettre datée le 13 mars 2024 portant sur le sujet susmentionné.

Nous vous remercions sincèrement d'avoir envoyé ladite lettre. Comme l'a indiqué le sénateur Cormier dans un message diffusé lors du Sommet national sur l'apprentissage pour la francophonie canadienne, l'adoption du projet de loi C-35 est aussi le résultat d'un travail d'appui entre multiples acteurs politiques et de la société civile. N'eût été la collaboration entre les deux chambres du Parlement et toutes les parties prenantes, l'amendement qui est venu confirmer l'engagement à long terme du gouvernement fédéral n'aurait pas été adopté.

Bien cordialement,

Luc



Luc Bourgeois

Conseiller aux affaires parlementaires | Parliamentary Affairs Advisor BUREAU DU SÉNATEUR RENÉ CORMIER | SENATOR RENÉ CORMIER'S OFFICE

Édifice de l'Est, pièce 325 l East Block, room 325 luc.bourgeois@sen.parl.gc.ca_/ Cell. (343) 573-0073

1 of 1 2024-05-27, 5:44 p.m.